



## DIRECTIVES

Lors de la demande d'admission au programme de certificat de 2<sup>e</sup> cycle en pratique pharmaceutique de première ligne, **chaque** candidat<sup>1</sup> doit compléter les sections **A, B, C et D** du présent portfolio.

Les demandes d'équivalence de cours, de transfert de cours et d'exemption (reconnaissance des acquis expérientiels) peuvent être envoyées au moment de la demande d'admission ou lors de l'inscription au premier cours. Voir la section *Reconnaissance de crédits* pour plus de renseignements sur les demandes.

Les informations recueillies dans ce portfolio sont confidentielles. Seuls les membres du comité d'admission, le service de l'admission et du recrutement, le registrariat et les responsables et coordonnateurs du programme auront accès à ces informations.

<sup>1</sup> Dans le présent document le masculin est utilisé pour alléger le texte.

### Section A – Identification du candidat

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
<b>Téléphone</b> (personnel)	<b>Courriel</b>
<b>Téléphone</b> (travail)	

### Section B – Diplomation et droit de pratique

<b>Année de diplomation du baccalauréat en pharmacie</b>	<b>Université</b>
<b>Année d'obtention du permis d'exercice en pharmacie au Québec</b>	
<b>Numéro permis d'exercice en pharmacie au Québec</b>	
<b>Nombre d'années d'expérience clinique:</b>	
<b>En communautaire</b>	<b>En hôpital / CHSLD :</b>
<b>Êtes-vous présentement inscrit au tableau de l'Ordre des pharmaciens du Québec ?</b> Oui Non	
<b>Avez-vous présentement un droit de pratique de la pharmacie au Québec (vous avez exercé comme pharmacien lors des 5 dernières années)?</b> Oui Non	
<b>Nous permettez-vous de valider ces informations auprès de l'Ordre des pharmaciens du Québec ?</b> Oui Non	
<b>Signature de l'étudiant</b>	<b>Date :</b>

### Section C – Formation ou certification post-universitaire

#### Certificat / certification post-universitaire

Précisez si vous avez reçu un(des) certificat(s) ou une(des) certification(s) post-universitaire(s) par un organisme scientifique ou un programme de formation hors universitaire.

Certificat / certification	Organisme	Année

### Perfectionnement professionnel

Indiquez vos 10 activités de perfectionnement professionnel les plus notables lors des 3 dernières années.

Activité de perfectionnement professionnel	Organisme	Nombre d'heures de formation	Date (mois/année)

### Perfectionnement professionnel

Êtes-vous présentement reconnu comme clinicien associé de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal ? Oui Non

## Section D – Expérience de travail

Indiquez votre expérience de travail (du plus récent au plus ancien) depuis l'obtention de votre permis d'exercice de la pharmacie. Au besoin, veuillez ajouter une page supplémentaire.

Milieu de travail Employeur Principales fonctions	Ville Années d'embauche
Milieu de travail Employeur Principales fonctions	Ville Années d'embauche
Milieu de travail Employeur Principales fonctions	Ville Années d'embauche
Milieu de travail Employeur Principales fonctions	Ville Années d'embauche
Milieu de travail Employeur Principales fonctions	Ville Années d'embauche

## RECONNAISSANCE DE CRÉDITS

Le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales prévoit qu'un étudiant inscrit à un programme peut faire une demande de reconnaissance de crédits sous trois formes : l'équivalence, le transfert, et l'exemption de cours. La demande de reconnaissance de crédits pour le Certificat de 2<sup>e</sup> cycle en pratique pharmaceutique de première ligne doit se faire lors de la demande d'admission ou lors de l'inscription au premier cours. Si la demande de reconnaissance de crédits est complétée lors de l'inscription, veuillez faire suivre la demande au perfectionnement professionnel de la Faculté de pharmacie ([perfprofpharm@umontreal.ca](mailto:perfprofpharm@umontreal.ca)). Autrement, veuillez envoyer vos demandes de reconnaissance de crédits avec les documents requis lors de la demande d'admission.

### Définitions

**Équivalence de cours** : un ou des cours réussis par l'étudiant satisfont aux exigences d'un cours inscrit à son programme.

**Transfert** : un cours est reporté d'un programme à un autre par modification d'inscription, mais sans faire l'objet d'une demande d'équivalence ou d'exemption, ou lorsque des cours suivis à titre d'étudiant libre à l'Université sont reportés au programme de l'étudiant.

**Exemption** (synonyme : reconnaissance des acquis expérientiels) : une formation ou une expérience d'un étudiant permet de l'autoriser à ne pas suivre un cours inscrit à son programme.

Chaque demande de reconnaissance de crédits sera étudiée par le comité d'admission du programme en fonction des objectifs, du contenu, du niveau et de l'année des cours et formations antérieures et selon la pertinence de l'expérience professionnelle. Le comité pourra accorder ou non la demande de reconnaissance de crédits et dans certains cas demander à l'étudiant de réussir un examen ou de s'inscrire à un cours.

Le nombre total de crédits accordés par équivalence et exemption ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme sauf dans des cas très exceptionnels où il peut atteindre le 2/3 des crédits du programme. Pour plus de détails consulter le [règlement pédagogique](#).

### Reconnaissance des acquis expérientiels

Pour obtenir une reconnaissance des acquis expérientiels (exemption) le candidat doit compléter le formulaire du programme prévu à cet effet [Demande de reconnaissance des acquis expérientiels – Certificat de 2<sup>e</sup> cycle en pratique pharmaceutique de première ligne](#), et ce pour chaque cours qu'il fait la demande de reconnaissance. Le candidat doit clairement démontrer comment il a acquis les connaissances, habiletés, attitudes et compétences visées par le cours du programme par des activités de formation continue ou par son expérience professionnelle. Il peut faire la démonstration en décrivant son expérience de travail associée aux objectifs du cours, notamment la population ciblée, les années concernées et le type d'activités professionnelles. Le candidat doit aussi lister les activités de formation continue complétées en lien avec le contenu du cours ainsi que les activités professionnelles connexes (publications, recherche, préparation de présentation ou cours, ou projet de service à la communauté ou de gestion, etc.). Les stages optionnels du programme ne peuvent faire l'objet d'une demande de reconnaissance des acquis expérientiels.

### Équivalence de cours

Des équivalences de cours pour le programme de Certificat de 2<sup>e</sup> cycle en pratique pharmaceutique de première ligne peuvent être demandées par un étudiant ayant complété avec succès (**note ≥ B-** ou l'équivalent) depuis **moins de 10 ans** les cours ci-dessous.

Certificat de 2 <sup>e</sup> cycle en pratique pharmaceutique de première ligne (sigle / titre de cours)	Équivalences (sigle / titre de cours)
PHM 6892W Le pharmacien et le système de santé (1 crédit)	PHM 6892 Le pharmacien, partenaire de santé
PHM 6420W Processus de soins pharmaceutiques (0.5 crédit)	PHM 6600 Appliquer les soins pharmaceutiques
PHM 6602W Communication en pharmacie (0.5 crédit)	PHM 6602 Communication en pharmacie 1
PHM 6604W Encadrement des étudiants en pharmacie (1 crédit)	PHM 6604 Évaluation des étudiants au Pharm. D.
PHM 6968W Pharmacothérapie personnalisée (1 crédit)	PHM 6968 Pharmacothérapie personnalisée

D'autres équivalences de cours peuvent être accordées si l'étudiant peut démontrer que le cours effectué correspond en terme d'objectif et de contenu au cours du Certificat de 2<sup>e</sup> cycle en pratique pharmaceutique de première ligne.

Pour faire une [demande d'équivalence de cours](#) vous devez compléter le formulaire prévu à cet effet avec pièces à l'appui exigées.

### **Transfert de cours**

Complétez la section suivante pour faire une demande de transfert de cours si vous avez déjà complété un ou plusieurs cours du programme de Certificat de 2<sup>e</sup> cycle en pratique pharmaceutique de première ligne à titre d'étudiant libre.

#### **Section D – Demande de transfert de cours**

**Sigle du cours**

**Titre du cours**

**Nombre de crédit**